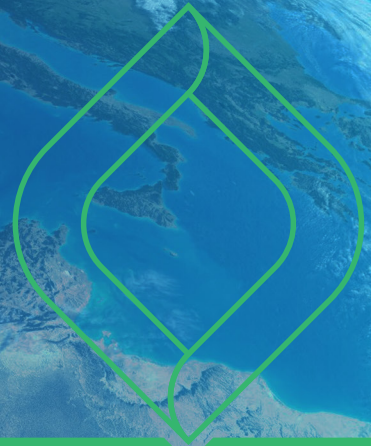




**Haffner Energy**  
Making Hydrogen Super Green

# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

2022



**Haffner Energy**  
Making Hydrogen Super Green

## Table des Matières

- **Rapport semestriel d'activité au 30 septembre 2022** **Page 2**
- **Etats financiers IFRS de la Société Haffner Energy SA** **Page 10**
- **Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires** **Page 38**

# **Rapport semestriel d'activité au 30 septembre 2022**

<b>1. FAITS MARQUANTS.....</b>	<b>4</b>
A. SIGNATURE LE 31 MAI 2022 D'UN AVENANT AU CONTRAT R-HYNOCA .....	4
B. SIGNATURE LE 30 SEPTEMBRE D'UN CONTRAT AVEC CARBONLOOP .....	4
C. BACKLOG ET PIPELINE EN PROGRESSION .....	4
D. ATTENTISME DES CLIENTS AU REGARD DES SUBVENTIONS PUBLIQUES .....	5
E. ANTICIPATION DE COMMANDES FOURNISSEURS DANS UN CONTEXTE D'APPROVISIONNEMENT TENDU .....	5
F. RETARDS DE LIVRAISON DE COMPOSANTS FOURNIS PAR XEBEC ADSORPTION INC .....	5
G. MISE EN PLACE DU PARTENARIAT STRATÉGIQUE AVEC HRS .....	6
H. ATTRIBUTION D'UN PLAN D' ACTIONS GRATUITES ET MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS .....	6
<b>2. ACTIVITÉ DU SEMESTRE .....</b>	<b>7</b>
<b>3. EVÉNEMENTS POST CLÔTURE .....</b>	<b>8</b>
A. FIXATION DES CRITÈRES DE RÉMUNÉRATION VARIABLE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET MISE EN PLACE DE PLANS D' ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT AU PERSONNEL SALARIÉ .....	8
<b>4. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES.....</b>	<b>8</b>
<b>5. PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE .....</b>	<b>9</b>
<b>6. PERSPECTIVES.....</b>	<b>9</b>

## 1. Faits marquants

### a. Signature le 31 mai 2022 d'un avenant au contrat R-Hynoca

Haffner Energy a signé le 31 mai 2022 un avenant au contrat R-Hynoca conclu en juillet 2020. Le contrat initial prévoyait l'assemblage et l'installation en 2021 d'un module pilote (phase 1) puis en 2022 de deux modules complémentaires (phase 2) pour une production totale des trois modules de 33 kg d'hydrogène mi-2023.

L'avenant acte la fin de la phase 1 et prévoit désormais pour la phase 2 la fourniture à R-Hynoca de deux modules produisant un total de 30 kg d'hydrogène par heure, livrés sur site fin 2023, pour un montant de facturation inchangé. Dans l'intervalle, Haffner Energy installera à ses frais un module de nouvelle génération sur lequel des essais seront réalisés jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et achètera à R-Hynoca le module de démonstration de la phase 1. Les deux modules de démonstration seront progressivement déplacés sur la future station d'essais et de recherche et développement d'Haffner Energy dont la localisation est en cours d'identification.

Les comptes clos au 31 mars 2022, arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 juin 2022, ont pris en compte l'impact de cet avenant, avec la constatation de l'achèvement de la phase 1, des coûts additionnels de la phase 2 et un engagement hors bilan pour le rachat du démonstrateur.

Au 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2022/2023, Haffner Energy a racheté à R-Hynoca le démonstrateur de 1<sup>ère</sup> génération sur lequel elle continue d'effectuer des tests de mise au point et d'amélioration technologique, lancé le développement du module de 2<sup>nd</sup>e génération à installer sur le site du client début 2023. Aucune facturation n'a eu lieu, la société se trouvant actuellement dans une situation intermédiaire entre la phase 1 et la phase 2.

### b. Signature le 30 septembre d'un contrat avec Carbonloop

HAFFNER ENERGY a signé avec CARBONLOOP, le 30 septembre 2022, un contrat pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'une unité SYNOCA<sup>®</sup>. Cet équipement est destiné à produire du gaz renouvelable pour un site client de CARBONLOOP situé dans les Yvelines (78). Ce projet, développé, financé et exploité par CARBONLOOP, permettra la production locale d'énergies « carbone négatif ». Cette première réalisation s'inscrit dans la stratégie des deux partenaires de décarboner l'industrie et la mobilité lourde.

Les équipements commandés comprennent un Skid « Thermolyseur » et un Skid « Reformeur », les deux skids constituant ensemble un module SYNOCA<sup>®</sup>. Celui-ci produira de l'Hypergaz<sup>®</sup> (gaz renouvelable) à hauteur de 500 kW PCI, à partir de biomasse provenant de coproduits ligneux issus de l'exploitation agricole et forestière collectés localement. Ce procédé permettra également la production d'environ 400 tonnes de biochar par an qui sera commercialisé pour l'amendement des sols et l'enrichissement du compost. L'ensemble du dispositif contribuera à séquestrer environ 1000 t CO<sub>2</sub>e par an, certifiées par des crédits carbonés. Le gaz renouvelable sera valorisé en électricité et en chaleur renouvelables, qui assureront l'auto-consommation du site, un pôle d'agriculture régénératrice innovant en cours de construction dans les Yvelines. Ce premier projet pour CARBONLOOP dont la mise en service est attendue pour mi-2023, sera aussi un laboratoire d'essais d'intrants et de biochar afin de pouvoir valoriser des résidus agricoles et forestiers non utilisés localement dans une logique d'économie circulaire et de circuit court.

Il s'agit de la première commande signée dans le cadre du Contrat Commercial conclu en octobre 2021 avec l'actionnaire de Carbonloop, la société Kouros SA.

### c. Backlog et pipeline en progression

L'activité commerciale a été soutenue sur le semestre, supportée par une équipe désormais composée de 10 collaborateurs, contre deux six mois plus tôt, et qui continue de se renforcer.

Les clients composant les 33 millions d'euros de backlog présenté lors de l'introduction en bourse (Kouros, Corbat, Roussel, R-Hynoca) sont toujours très actifs.

La société de projet avec Alkmaar, en partenariat avec deux promoteurs, a été créée aux Pays-Bas pour la production d'hydrogène distribué pour la mobilité.

Des discussions avancées avec un nouveau client français devraient également bientôt déboucher sur un contrat pour un projet d'hydrogène qualité mobilité.

Au total, le backlog progresse pour atteindre 54 millions d'euros.

Enfin, le pipeline de prospects, qui s'élevait à 183 millions d'euros lors de l'introduction en bourse, atteint aujourd'hui à 235 millions d'euros, notamment grâce à l'attractivité de l'offre de syngas Synoca® qui représente 40% du total et représente un potentiel de développement supplémentaire très significatif.

#### d. Attentisme des clients au regard des subventions publiques

La conversion de ces prospects commerciaux en commandes fermes est en partie subordonnée à la finalisation attendue début 2023 des politiques publiques de soutien au développement d'un hydrogène décarboné. En France plus particulièrement, l'inclusion de la thermolyse de la biomasse aux appels à projets « Ecosystèmes territoriaux hydrogène » portés par l'ADEME permettra un financement public des investissements des clients d'Haffner Energy. Par ailleurs, Haffner Energy et France Hydrogène travaillent conjointement à l'assouplissement de la nomenclature ICPE 3420 appliquée à la production d'hydrogène afin d'écourter les procédures administratives nécessaires au démarrage des projets.

En Europe, les discussions inter-institutionnelles concernant la législation applicable à l'hydrogène renouvelable et bas carbone se poursuivent. Afin de pouvoir prendre les décisions finales d'investissement, les porteurs de projets liés à la production d'hydrogène renouvelable et bas carbone souhaitent bénéficier d'un cadre réglementaire clair, qui devrait être fixé début 2023.

Par ailleurs, l'Europe a communiqué récemment sur une proposition de directive relative à la certification des émissions négatives. Cette proposition devrait permettre au biochar, coproduit de notre procédé de thermolyse de biomasse durable, de bénéficier d'un environnement réglementaire au niveau européen qui contribuera à accélérer la montée en puissance du modèle économique d'Haffner Energy.

#### e. Anticipation de commandes fournisseurs dans un contexte d'approvisionnement tendu

Prenant en compte les tensions actuelles sur la chaîne d'approvisionnement ainsi que le renchérissement des matières premières et de certains composants, Haffner Energy a lancé dès juin 2022 des commandes pour être en mesure à la fois de garantir des délais de livraison raisonnables pour ses clients et de bénéficier d'effets volume sur les contrats signés avec ses fournisseurs. L'engagement s'élève à 14,1 M€ sur lesquels des acomptes ont été versés pour 6,1 M€.

#### f. Retards de livraison de composants fournis par Xebec Adsorption Inc

Dans le cadre de l'anticipation de ses commandes fournisseurs (cf. 1.d), Haffner Energy a contracté, en juin 2022, un approvisionnement de 8 filtres PSA (Pressure Swing Adsorption - Adsorption modulée en pression) auprès de la société canadienne Xebec Adsorption Inc., fournisseur mondial de solutions d'énergies propres. 2,4 millions d'euros d'acomptes ont été versés sur cette commande. Le 29 septembre 2022, Xebec Adsorption Inc a demandé à la Cour supérieure du Québec à être placée sous le régime de protection contre les créanciers (LACC). Depuis cette date, Haffner Energy négocie avec Xebec un accord pour sécuriser les acomptes versés, ayant pour objectif la fourniture par Xebec, au plus tôt, des plans et des principaux composants des PSA, ce qui permettra leur assemblage par des sous-traitants déjà identifiés. Cet accord devrait être signé prochainement. Haffner Energy est confiant quant à l'exécution de cet accord, même si la reprise de ses engagements par le futur repreneur de Xebec ne peut être garantie. Des retards de livraison sont attendus en conséquence.

#### g. Mise en place du partenariat stratégique avec HRS

Haffner Energy a passé, le 28 juin 2022, une commande d'une station de ravitaillement en hydrogène à son partenaire HRS. Cette station de 200 kg/jour sera associée à une nouvelle infrastructure Hynoca® et sera implantée dans le cadre d'un projet d'essais communs dont la localisation sera révélée ultérieurement. Cette première réalisation fait entrer le partenariat entre Haffner Energy et HRS, signé en janvier 2022, dans sa phase opérationnelle et permet ainsi d'initier le déploiement commercial d'infrastructures communes.

Pour mémoire, Haffner Energy et HRS ont signé un accord visant à la mise en place d'un partenariat stratégique d'une durée initiale de 3 ans, pour proposer des solutions communes pour la mobilité, incluant la production d'hydrogène vert Hynoca® de Haffner Energy et les stations HRS de ravitaillement pour véhicules électriques à hydrogène. Ce partenariat intègre également un accord de distribution mutuelle dans lequel Haffner Energy proposera systématiquement et exclusivement à ses clients une option d'intégration des stations HRS. En retour, HRS proposera les solutions Hynoca® Mobilité à ses clients recherchant des alternatives 100% vertes à l'électrolyse. Pour ces projets communs, la fourniture de la solution du partenaire s'effectuera au travers d'un simple contrat de fourniture ou par la création d'un consortium.

#### h. Attribution d'un plan d'actions gratuites et mise en place d'un programme de rachat d'actions

Le Conseil d'Administration en date du 26 avril 2022 a procédé à l'attribution de 290 507 actions gratuites, soit 0,65% du capital social.

Pour couvrir ce programme et dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 8 septembre 2022 (6ème résolution), HAFFNER ENERGY a confié à un prestataire de services d'investissement un mandat portant sur l'acquisition de ces actions sur une période débutant le 23 septembre 2022 et pouvant s'étendre jusqu'au 22 septembre 2023, à un prix maximum de 14 euros par action.

## 2. Activité du semestre

Chiffres clés au 30 septembre 2022 (normes IFRS / K€)

En milliers d'euros	30.09.22 (6 mois)	30.09.21 (6 mois)
<b>Chiffre d'affaires</b>	-	316
<b>EBITDA</b>	(4 204)	(1 535)
<b>Résultat d'exploitation</b>	(5 241)	(1 614)
<b>Résultat net</b>	(5 274)	(1 656)

En milliers d'euros	30.09.22	31.03.22
<b>Capitaux propres</b>	49 170	54 253
<b>Trésorerie disponible</b>	48 814	61 429

Les résultats du premier semestre reflètent la poursuite de la structuration de la Société pour accélérer son développement dans la vente des modules HYNOCA® et SYNOCA® pour la production d'hydrogène vert et de gaz renouvelable.

Au cours de ce premier semestre, Haffner Energy n'a pas enregistré de chiffre d'affaires. La Société continue à déployer le contrat R-Hynoca à Strasbourg. Un module de démonstration, correspondant à une nouvelle version commerciale dite 4.0, sera installé sur le site début 2023. Le contrat avec Carbonloop, intégrant aussi la version 4.0, signé le 30 septembre 2022, donnera lieu à reconnaissance de chiffre d'affaires à l'avancement à compter du second semestre.

Afin de soutenir la forte croissance attendue de son activité, le Groupe a poursuivi sa stratégie de développement, qui se traduit par une hausse :

- des charges de personnel. Elles augmentent de 1 451 K€, passant de 584 K€ au 30 septembre 2021 à 2 035 K€ au 30 septembre 2022. Une politique active de recrutement a permis d'amener les effectifs à 48 personnes au 30 septembre 2022, correspondant à 26 embauches sur le semestre.
- des autres charges (2 049 K€ vs 821 K€), engagées en sous-traitance industrielle et frais de recrutement notamment.

L'EBITDA s'élève à ainsi à -4 204 K€ contre -1 535 K€ l'année précédente.

Par ailleurs, le résultat d'exploitation intègre une provision de 922 K€ pour contrats déficitaires pour tenir compte à la fois de l'évolution de la technologie vendue et d'un contexte de prix des approvisionnements inflationniste. Celui-ci ressort ainsi à (5 241) K€, contre (1 614) K€ au 30 septembre 2021.

La perte nette s'élève à 5 274 K€, contre 1 656 K€ au 30 septembre 2021.

Au 30 septembre 2022, la trésorerie disponible s'élève à 48 814 K€, contre 61 429 K€ au 31 mars 2022, une variation de 12 615 K€ qui s'explique pour moitié par l'anticipation de commandes fournisseurs.

La trésorerie nette ressort à 43 043 K€ au 30 septembre 2022.



### 3. Événements post clôture

#### a. Fixation des critères de rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux et mise en place de plans d'actions attribuées gratuitement au personnel salarié

Le Conseil d'Administration du 27 octobre 2022, sur recommandation de son Comité des Nominations et Rémunérations (« CNR »), a déterminé les critères de la rémunération variable applicables, à compter de l'exercice en cours, aux dirigeants mandataires sociaux de la Société, Messieurs Philippe Haffner, Président-Directeur Général et Marc Haffner, Directeur Général Délégué en charge de la Technologie.

Conformément aux recommandations du code Middenext, cette rémunération variable repose sur quatre critères de performance quantitatifs et qualitatifs, tant financiers qu'extra-financiers, liés à la performance de l'entreprise, ses objectifs et ses intérêts à long terme :

- trois critères financiers : le carnet de commandes, le chiffre d'affaires et l'EBITDA ;
- un critère extra-financier évalué selon un ensemble de critères RSE (note Ethifinance)

Il est rappelé que, selon une décision antérieure du Conseil d'administration, cette part variable représente un maximum de 50 % de la rémunération fixe annuelle si tous les critères de performance susmentionnés sont atteints, sans minimum garanti et avec des seuils de déclenchement exigeants pour chacun des quatre critères.

Par ailleurs, ce Conseil d'Administration, dans une optique de reconnaissance et d'association des salariés aux succès de l'entreprise, a décidé, sur recommandation du CNR, une attribution de trois nouveaux plans d'actions attribuées gratuitement à son personnel salarié pour un total de 322 809 actions correspondant à 0,722% du capital social. Ces plans sont destinés aux salariés dans les effectifs à la date de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth, le 14 février 2022, ainsi qu'aux principaux cadres du groupe, hors mandataires sociaux. L'un de ces trois plans est soumis aux mêmes critères de performance que ceux applicables à la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux.

Pour couvrir ces programmes et dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 8 septembre 2022 (6ème résolution), HAFFNER ENERGY a confié à un prestataire de services d'investissement un nouveau mandat portant sur l'acquisition de 100 000 actions, sur une période débutant le 20 décembre 2022 et pouvant s'étendre jusqu'au 20 décembre 2023, à un prix maximum de 14 euros par action.

### 4. Transactions avec les parties liées

Les parties liées restent inchangées par rapport au rapport annuel des comptes clos au 31 mars 2022 et les transactions les concernant sont décrites dans la section 20 de l'annexe.

## 5. Principaux facteurs de risque

La Société a présenté les différents facteurs de risque susceptibles de l'affecter dans le Prospectus approuvé par l'AMF le 28 janvier 2022 dans le cadre de l'Introduction. A la connaissance de la Société, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans le Prospectus.

En particulier, le conflit qui oppose la Russie et l'Ukraine depuis le 24 février 2022 a perturbé les chaînes d'approvisionnement et exacerbé les risques d'inflation. Bien que la Société ne soit pas directement exposée sur le territoire ukrainien, ce conflit pourrait avoir des impacts significatifs sur les approvisionnements, les délais et les coûts. Inversement, la nécessité d'indépendance énergétique de l'Europe et de décarbonation face à l'envolée des prix de l'électricité et du gaz naturel bénéficie à la technologie d'Haffner Energy, qui permet de produire à la fois du gaz renouvelable et de l'hydrogène vert à partir de la biomasse, tout en ne dépendant que très peu du réseau électrique et du coût de l'électricité.

## 6. Perspectives

Les difficultés d'approvisionnement (cf 1.e et 1.f), conjuguées à l'attentisme des clients au regard du déblocage des financements publics (1.d), remettent en cause l'objectif de chiffre d'affaires au 31 mars 2023.

A moyen terme, la Société continue à bénéficier pleinement des tendances structurelles fortes, venant en soutien au déploiement de sa technologie, accélérées récemment par les enjeux stratégiques d'indépendance énergétique de l'Europe et de décarbonation face à l'envolée des prix de l'électricité et du gaz naturel. La guerre en Ukraine, commencée quelques jours après l'introduction en bourse de la société, a profondément modifié l'écosystème énergétique.

Cette évolution du contexte géopolitique améliore fortement le modèle économique d'Haffner Energy avec :

- L'extension du marché adressable au gaz de synthèse (solution SYNOCA®). La technologie Haffner Energy de thermolyse de la biomasse produit de l'Hypergas®, un précurseur de l'hydrogène, qui remplace avantageusement le gaz naturel pour l'industrie ;
- L'amélioration de la compétitivité du prix des solutions HYNOCAs® et SYNOCA® dont le coût est décorrélé de celui de l'énergie du fait de leur faible consommation de gaz et/ou d'électricité ;
- La faible hausse du prix de la biomasse et l'augmentation du prix du coproduit biochar ;
- Le changement radical de cap aux Etats-Unis, où l'Inflation Reduction Act constitue une opportunité majeure pour Haffner Energy. Le soutien apporté à la production d'hydrogène est lié à l'empreinte carbone en analyse de cycle de vie, ce qui favorise fortement les solutions carbone négatives.

La multiplication des réglementations et soutiens en faveur de la décarbonation et de l'hydrogène, dans l'Union Européenne et aux Etats-Unis, élargit le marché adressable d'Haffner Energy au gaz naturel, au méthane et au SAF (Sustainable Aviation Fuel) pour l'aéronautique. Le procédé SYNOCA® produit de l'Hypergas® idéal pour le raccordement à un réacteur Fischer Tropsch.

Dans ce contexte porteur, la Société poursuit son plan de développement avec un objectif d'une centaine de collaborateurs mi 2023, contre 60 actuellement et 21 au moment de l'introduction en bourse, et confirme son objectif de chiffre d'affaires de 250 millions d'euros pour l'exercice 2025/2026.

# **Etats financiers IFRS de la Société Haffner Energy SA**

Exercice intermédiaire clos le 30 septembre 2022

<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b> .....	13
<b>ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL</b> .....	14
<b>BILAN</b> .....	15
<b>ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</b> .....	16
<b>TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE</b> .....	17
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS</b> .....	18
<b>1. DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ACTIVITÉ</b> .....	18
<b>2. BASE DE PRÉPARATION</b> .....	18
2.1. <i>Déclaration de conformité</i> .....	19
2.2. <i>Evolution du référentiel comptable</i> .....	19
2.3. <i>Recours à des estimations et aux jugements</i> .....	19
2.4. <i>Base d'évaluation</i> .....	20
2.5. <i>Continuité d'exploitation</i> .....	20
2.6. <i>Devise fonctionnelle et de présentation</i> .....	20
<b>3. FAITS SIGNIFICATIFS DU 1ER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2022/2023</b> .....	21
3.1. <i>Signature le 31 mai 2022 d'un avenant au contrat R-Hynoca</i> .....	21
3.2. <i>Signature le 30 septembre d'un contrat avec Carbonloop</i> .....	21
3.3. <i>Anticipation de commandes fournisseurs dans un contexte d'approvisionnement tendu</i> .....	22
3.4. <i>Retards de livraison de composants fournis par Xebec Adsorption Inc</i> .....	22
3.5. <i>Mise en place du partenariat stratégique avec HRS</i> .....	22
3.6. <i>Attribution d'un plan d'actions gratuites et mise en place d'un programme de rachat d'actions</i> ..	22
3.7. <i>Conflit russo-ukrainien</i> .....	23
<b>4. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE</b> .....	23
4.1. <i>Fixation des critères de rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux et mise en place de plans d'actions attribuées gratuitement au personnel salarié</i> .....	23
<b>5. PARTICIPATION MISE EN ÉQUIVALENCE DANS DES SOCIÉTÉS DE PROJET</b> .....	23
5.1. <i>Participation dans la Société R-Hynoca</i> .....	23
5.2. <i>Participations dans les sociétés de projet Pôle du Bourdonnais et SAS AEVHC</i> .....	24
<b>6. DONNÉES OPÉRATIONNELLES</b> .....	24
6.1. <i>Information sectorielle</i> .....	24
6.2. <i>Chiffre d'affaires</i> .....	24
6.3. <i>Autres produits</i> .....	25
6.4. <i>Charges opérationnelles</i> .....	25
6.5. <i>Personnel et effectifs</i> .....	26
6.5.1. <i>Effectifs</i> .....	26
6.5.2. <i>Charges de personnel</i> .....	26

<b>7.</b>	<b>RÉSULTAT FINANCIER</b> .....	27
<b>8.</b>	<b>IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT</b> .....	28
	8.1. <i>Charge d'impôt sur le résultat</i> .....	28
	8.2. <i>Incertitudes relatives aux traitements fiscaux</i> .....	28
<b>9.</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES</b> .....	28
	9.1. <i>Immobilisations incorporelles</i> .....	28
	9.2. <i>Immobilisations corporelles</i> .....	29
	9.3. <i>Tests de dépréciation</i> .....	29
<b>10.</b>	<b>CONTRATS DE LOCATION</b> .....	29
<b>11.</b>	<b>ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b> .....	31
<b>12.</b>	<b>CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS-</b> .....	31
<b>13.</b>	<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b> .....	32
<b>14.</b>	<b>CAPITAUX PROPRES</b> .....	32
	14.1. <i>Capital social</i> .....	32
	14.2. <i>Gestion du capital</i> .....	32
	14.3. <i>Résultat par action</i> .....	33
<b>15.</b>	<b>PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS</b> .....	33
<b>16.</b>	<b>AUTRES PASSIFS NON COURANTS</b> .....	34
<b>17.</b>	<b>EMPRUNTS, DETTES FINANCIÈRES ET DETTES DE LOYER</b> .....	34
	17.1. <i>Principaux termes et conditions des emprunts et dettes financières</i> .....	34
<b>18.</b>	<b>FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS</b> .....	35
<b>19.</b>	<b>INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES</b> .....	35
	19.1. <i>Classement et juste valeur des instruments financiers</i> .....	35
	19.2. <i>Gestion des risques</i> .....	36
	19.2.1. <i>Risque de taux d'intérêt</i> .....	36
	19.3. <i>Risques de crédit</i> .....	36
	19.4. <i>Risques de liquidité</i> .....	36
<b>20.</b>	<b>TRANSACTION AVEC LES PARTIES LIÉES</b> .....	37
<b>21.</b>	<b>ENGAGEMENT HORS BILAN</b> .....	37

**COMPTE DE RÉSULTAT**

En k€	Notes	30/09/2022	30/09/2021
Chiffre d'affaires	6.2	-	316
Autres produits	6.3	18	9
Achats non-stockés et fournitures	6.4	(99)	(406)
Autres achats et charges externes	6.4	(1 405)	(789)
Charges du personnel	6.5.2	(2 035)	(584)
Amortissements des immobilisations corporelles, incorporelles et droits d'utilisation	9.	(134)	(115)
Autres produits et charges		(1 587)	(45)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(5 241)</b>	<b>(1 614)</b>
Produits financiers	7.	-	-
Charges financières	7.	(36)	(38)
<b>Résultat financier net</b>		<b>(36)</b>	<b>(38)</b>
Quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence (nette d'impôt)		-	-
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>(5 277)</b>	<b>(1 652)</b>
Impôt sur le résultat	8.1	4	(4)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>(5 274)</b>	<b>(1 656)</b>
<b>Résultat de la période attribuable aux :</b>			
Propriétaires de la société		(5 274)	(1 656)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
<b>Résultat par action</b>			
Résultat de base par action (en euros)	14.3	(0.12)	(4.56)
Résultat dilué par action (en euros)	14.3	(0.12)	(4.56)

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

En k€	Notes	30/09/2022	30/09/2021
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>(5 274)</b>	<b>(1 656)</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
Réévaluations du passif au titre des régimes à prestations définies (écarts actuariels)	6.5.3	7	-
Impôt lié		(2)	-
Entreprise mise en équivalence - quote-part des autres éléments du résultat global (écarts actuariels, nets d'impôt)			
<b>Total éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</b>		<b>6</b>	<b>-</b>
<b>Total éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôt</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat global de l'exercice</b>		<b>(5 268)</b>	<b>(1 656)</b>
<b>Résultat global de l'exercice attribuable aux :</b>			
Propriétaires de la société		(5 268)	(1 656)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-

**BILAN**

En k€	Note	30/09/2022	31/03/2022
Immobilisations incorporelles	9.1	4 821	2 878
Immobilisations corporelles	9.2	249	193
Droits d'utilisation	10.	344	377
Actifs financiers	11.	221	173
Actifs d'impôt différé		19	13
Autres actifs non courants		-	-
<b>Actifs non courants</b>		<b>5 654</b>	<b>3 634</b>
Créance clients	12.	756	654
Actifs sur contrat client courants	12.	-	-
Créances d'impôt courant		-	-
Autres actifs courants	12.	8 751	2 027
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13.	48 814	61 429
<b>Actifs courants</b>		<b>58 322</b>	<b>64 110</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>63 976</b>	<b>67 744</b>
		<b>30/09/2022</b>	<b>31/03/2022</b>
Capital social	14.1	4 469	4 469
Primes d'émission	14.1	58 682	58 682
Autres réserves	14.1	23	23
Report à nouveau		-	-
Résultats non distribués		(14 005)	(8 922)
Autres éléments du résultat global		-	-
Subv. d'investissement nettes - non courant		-	-
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société</b>		<b>49 170</b>	<b>54 253</b>
Emprunts et dettes financières non courants	17.	3 785	4 671
Dettes de loyers non courantes	10.- 17.	291	266
Passif au titre des régimes à prestations définies	6.5.3.	59	33
Provisions non courantes	15.	3 200	2 277
Autres passifs non courants	16.	680	630
<b>Passifs non courants</b>		<b>8 015</b>	<b>7 878</b>
Emprunts et dettes financières courants	17.	1 626	1 086
Dettes de loyers courantes	10.- 17.	71	129
Dettes fournisseurs	18.	2 217	1 620
Passifs sur contrat client courants (produits différés)		-	-
Provisions courantes	15.	41	59
Autres passifs courants	18.	2 835	2 718
<b>Passifs courants</b>		<b>6 791</b>	<b>5 613</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>14 806</b>	<b>13 490</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>63 976</b>	<b>67 744</b>



**ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

En k€	Note	Capital	Primes d'émission	Autres réserves	Résultats non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<b>Situation au 31 mars 2021</b>								
Incidence des changements de méthode comptable		3 635	190	23	(4 042)	(194)	-	(194)
Résultat net de l'exercice					(1 656)	(1 656)	-	(1 656)
Autres éléments du résultat global de l'exercice					-	-	-	-
Autres mouvements								
<b>Résultat global de l'exercice</b>		-	-	-	(1 656)	(1 656)	-	(1 656)
Augmentations de capital						-		
Mouvement sur actions propres						-	-	-
<b>Total des transactions avec les propriétaires de la Société</b>		-	-	-	-	-	-	-
<b>Situation au 30 Septembre 2021</b>								
		3 635	190	23	(5 698)	(1 850)	-	(1 850)
<b>Situation au 31 mars 2022</b>								
Incidence des changements de méthode comptable		4 469	58 682	23	(8 921)	54 253	-	54 253
Résultat net de l'exercice					(5 274)	(5 274)	-	(5 274)
Autres éléments du résultat global de l'exercice					6	6	-	6
Paiements fondés sur des actions					361	361	-	361
<b>Résultat global de l'exercice</b>		-	-	-	(4 908)	(4 908)	-	(4 908)
Augmentations de capital						-		
Mouvement sur actions propres					(176)	(176)	-	(176)
<b>Total des transactions avec les propriétaires de la Société</b>		-	-	-	(176)	(176)	-	(176)
<b>Situation au 30 Septembre 2022</b>								
		4 469	58 682	23	(14 005)	49 170	-	49 170

## TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En k€	Note	30/09/2022	31/03/2022
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>(5 273)</b>	<b>(4 807)</b>
<i>Ajustements pour :</i>			
– Amortissement des immobilisations et droits d'utilisation	9.-10.	134	239
– Résultat financier net	7.	36	77
– Quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence (nette)		-	-
– Résultat de cession d'immobilisations		18	0
– Impôt sur le résultat	8.	(4)	4
– Charges et produits liés aux paiements en actions		361	
– Autres éléments		951	1 802
<b>Total des ajustements</b>		<b>1 496</b>	<b>2 122</b>
<b>Total marge brute d'autofinancement</b>		<b>(3 777)</b>	<b>(2 685)</b>
<i>Variations des :</i>			
Incidence de la var. des clients & autres débiteurs		(6 826)	(196)
Incidence de la var. des fournisseurs & autres créditeurs		930	2 831
<b>Total des variations</b>		<b>(5 896)</b>	<b>2 635</b>
<b>Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles</b>		<b>(9 673)</b>	<b>(50)</b>
Impôts payés		(5)	(8)
<b>Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles</b>		<b>(9 678)</b>	<b>(58)</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	9.	(2 060)	(865)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Subventions d'investissement	16.	-	-
Augmentation d'actifs financiers	11.	(48)	(32)
Diminution d'actifs financiers		-	1
Intérêts reçus		-	-
<b>Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement</b>		<b>(2 108)</b>	<b>(896)</b>
Augmentation de capital	14.1	(267)	59 231
Encaissements liés aux nouveaux emprunts et dettes financières	16.	-	1 000
Remboursement d'emprunts et dettes financières	16.	(526)	(1 107)
Intérêts versés		(36)	(77)
<b>Trésorerie nette liée aux activités de financement</b>		<b>(830)</b>	<b>59 046</b>
<b>Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>(12 615)</b>	<b>58 092</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er avril	13.	61 429	3 337
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue		-	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 mars</b>	<b>13.</b>	<b>48 814</b>	<b>61 429</b>

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

### 1. Description de la Société et de l'activité

Haffner Energy SA (« la Société » ou « Haffner Energy ») est une société française dont le siège social est situé à Vitry-Le-François (51300).

Acteur de la transition énergétique depuis 30 ans, HAFFNER ENERGY conçoit et fournit des technologies et services permettant à ses clients de produire de l'hydrogène vert ainsi que du gaz renouvelable remplaçant le gaz naturel, tout en capturant du carbone via la co-production de biochar. Ses procédés Hynoca® et Synoca®, fondés sur la thermolyse de la biomasse et protégés par 14 familles de brevets, sont commercialisés pour des applications industrielles ou de mobilité.

Haffner Energy opère son activité à travers :

- la recherche, la conception, la construction, la réalisation, la commercialisation d'installations pour la production de gaz renouvelable et d'hydrogène vert à partir de thermolyse de la biomasse;
- l'ensemble des études techniques puis l'installation de machines, d'équipements et de modules complets pour la production de gaz renouvelable et d'hydrogène vert ;
- des services associés, comme la maintenance des équipements vendus et la fourniture de la biomasse.

Les présents états financiers IFRS semestriels comprennent les comptes d'Haffner Energy ainsi que les titres mis en équivalence de l'entreprise associée R-Hynoca détenue à hauteur de 15% au 30 septembre 2022, cette dernière étant sous influence notable d'Haffner Energy.

### 2. Base de préparation

Les états financiers IFRS de la Société Haffner Energy pour la période de six mois ont été établis sur la base des comptes individuels au 30 septembre 2022 et sont établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » telles qu'adoptée par l'Union Européenne et interprétée par l'IFRS *Interpretations Committee* et le *Standard Interpretations Committee*, au 30 septembre 2022.

Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus en relation avec les derniers états financiers annuels établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne de l'exercice clos le 31 mars 2022 de la Société.

Concernant le traitement des événements survenus postérieurement aux dates auxquelles les comptes de chacun des exercices présentés ont été établis, les événements survenus entre le 30 septembre 2022 et la date d'arrêt des états financiers IFRS ont été traités conformément à IAS 10 « Evénements postérieurs à la date de clôture ». Ces événements sont décrits dans la Note 4 « Evénements postérieurs à la clôture » qui présente les événements significatifs intervenus sur la période précitée.

## 2.1. Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne applicables aux exercices couverts par les comptes.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/>

## 2.2. Evolution du référentiel comptable

Les nouvelles normes, amendements et interprétations suivants d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 n'ont pas d'impact significatif dans les comptes :

- Modifications d'IAS 16 – Immobilisations corporelles : produits antérieurs à l'utilisation prévue
- Modifications d'IAS 37 – Contrats onéreux : coûts de réalisation d'un contrat
- Modification IFRS 3 – Mise à jour des références au cadre conceptuel
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2018-2020

Par ailleurs, la Société n'a pas choisi d'appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations qui seront d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ou postérieurement.

Les impacts attendus de ces amendements ne sont pas jugés significatifs.

## 2.3. Recours à des estimations et aux jugements

En préparant ces états financiers semestriels, la Direction a exercé des jugements et effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la Société et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue, pour tenir compte, le cas échéant, des nouvelles circonstances. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé de manière prospective.

### ***Jugements***

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 5.1 – Participation mise en équivalence dans des sociétés de projet : détermination du niveau d'influence sur l'entreprise R-Hynoca.
- Note 10 – Durée des contrats de location : déterminer si la Société est raisonnablement certaine d'exercer ses options de prolongation/résiliation.
- Note 14 – Provision pour perte sur contrats déficitaires

### ***Hypothèses et incertitudes liées aux estimations***

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs sont données dans les notes suivantes :

- Note 6.2 – Chiffre d'affaires : hypothèses relatives à la probabilité de versement de pénalités de sous-performance ou d'encaissement de bonus de sur-performance, et à l'évaluation de la marge à terminaison.
- Note 9.3 – Frais de développement activés : appréciation de leur recouvrabilité.

- Note 10. – Contrat de location : détermination des principales hypothèses, notamment durée de location et taux d’actualisation.
- Note 14. Estimation de la perte sur contrats déficitaires
- Note 12 – Créances clients et autres actifs courants : appréciation de leur recouvrabilité et évaluation de la dépréciation

#### 2.4. Base d’évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique.

#### 2.5. Continuité d’exploitation

Les états financiers au 30 septembre 2022 ont été arrêtés selon le principe de continuité d’exploitation pour une période d’au moins 12 mois à partir de la date d’approbation des états financiers.

#### 2.6. Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis au millier d’euros le plus proche, sauf indication contraire.

Il n’y a pas de transaction en monnaie étrangère.

### 3. Faits significatifs du 1er semestre de l'exercice 2022/2023

#### 3.1. Signature le 31 mai 2022 d'un avenant au contrat R-Hynoca

Haffner Energy a signé le 31 mai 2022 un avenant au contrat R-Hynoca conclu en juillet 2020. Le contrat initial prévoyait l'assemblage et l'installation en 2021 d'un module pilote (phase 1) puis en 2022 de deux modules complémentaires (phase 2) pour une production totale des trois modules de 33 kg d'hydrogène mi-2023. Le prix de vente de la phase 1 s'élevait à 1 536 K€ et celui de la phase 2 à 2 854 K€.

L'avenant acte la fin de la phase 1 et prévoit désormais pour la phase 2 la fourniture à R-Hynoca de deux modules produisant un total de 30 kg d'hydrogène par heure, livrés sur site fin 2023, pour un montant de facturation inchangé à 2 854 K€. Dans l'intervalle, Haffner Energy installera à ses frais un module de nouvelle génération sur lequel des essais seront réalisés jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et achètera à R-Hynoca le module de démonstration de la phase 1 pour 700 K€. Les deux modules de démonstration seront progressivement déplacés sur la future station d'essais et de recherche et développement d'Haffner Energy dont la localisation est en cours d'identification.

Les comptes clos au 31 mars 2022, arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 juin 2022, ont pris en compte l'impact de cet avenant, avec la constatation de l'achèvement de la phase 1, des coûts additionnels de la phase 2 et un engagement hors bilan pour le rachat du démonstrateur.

Sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2022/2023, en lien avec cet avenant :

- Haffner Energy a racheté pour 700 K€ à R-Hynoca le démonstrateur de 1<sup>ère</sup> génération sur lequel elle continue d'effectuer des tests de mise au point et d'amélioration technologique. Par ailleurs, la société a lancé le développement du module de 2<sup>nde</sup> génération à installer sur le site du client début 2023. L'ensemble de ces coûts, soit 2 197 K€, a été enregistré en frais de développement.
- Aucune facturation n'a eu lieu, la société se trouvant actuellement dans une situation intermédiaire entre la phase 1 et la phase 2

#### 3.2. Signature le 30 septembre d'un contrat avec Carbonloop

HAFFNER ENERGY a signé avec CARBONLOOP, le 30 septembre 2022, un bon de commande pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'une unité SYNOCA®. Cet équipement est destiné à produire du gaz renouvelable pour un site client de CARBONLOOP situé dans les Yvelines (78).

Il s'agit de la première commande signée dans le cadre du Contrat Commercial conclu en octobre 2021 avec l'actionnaire de Carbonloop, la société Kouros SA

Le montant de cette commande s'inscrit dans l'engagement contractuel d'octobre 2021 définissant le prix des premières commandes. Une perte à terminaison est constatée au 30 septembre 2022.

Un acompte de 513 K€ HT a été facturé sur ce contrat et son règlement a été imputé sur les 1 500 K€ d'acompte lui-même reçu de la société Kouros SA dans le cadre de l'accord commercial d'octobre 2021.

Aucun chiffre d'affaires n'a été reconnu au 30 septembre 2022.

### 3.3. Anticipation de commandes fournisseurs dans un contexte d'approvisionnement tendu

Prenant en compte les tensions actuelles sur la chaîne d'approvisionnement ainsi que le renchérissement des matières premières et de certains composants, Haffner Energy a lancé dès juin 2022 des commandes pour être en mesure à la fois de garantir des délais de livraison raisonnables pour ses clients et de bénéficier d'effets volume sur les contrats signés avec ses fournisseurs. Des acomptes ont été versés pour 6,5 M€ et représentent plus de la moitié de la consommation de trésorerie de 12,6 M€ sur le semestre.

### 3.4. Retards de livraison de composants fournis par Xebec Adsorption Inc

Dans le cadre de l'anticipation de ses commandes fournisseurs, Haffner Energy a contracté, en juin 2022, un approvisionnement de 8 filtres PSA (*Pressure Swing Adsorption* - Adsorption modulée en pression) auprès de la société canadienne Xebec Adsorption Inc., fournisseur mondial de solutions d'énergies propres. 2,4 millions d'euros d'acomptes ont été versés sur cette commande. Le 29 septembre 2022, Xebec Adsorption Inc a demandé à la Cour supérieure du Québec à être placée sous le régime de protection contre les créanciers (LACC). Depuis cette date, Haffner Energy négocie avec Xebec un accord pour sécuriser les acomptes versés, ayant pour objectif la fourniture par Xebec, au plus tôt, des plans et des principaux composants des PSA, ce qui permettra leur assemblage par des sous-traitants déjà identifiés. Cet accord devrait être signé prochainement. Haffner Energy est confiant quant à l'exécution de cet accord, même si la reprise de ses engagements par le futur repreneur de Xebec ne peut être garantie. Des retards de livraison sont attendus en conséquence.

### 3.5. Mise en place du partenariat stratégique avec HRS

Haffner Energy a passé, le 28 juin 2022, une commande d'une station de ravitaillement en hydrogène à son partenaire HRS. Cette première réalisation fait entrer le partenariat entre Haffner Energy et HRS, signé en janvier 2022, dans sa phase opérationnelle et permet ainsi d'initier le déploiement commercial d'infrastructures communes.

Un acompte de 156 K€ a été versé sur ce contrat.

### 3.6. Attribution d'un plan d'actions gratuites et mise en place d'un programme de rachat d'actions

Le Conseil d'Administration en date du 26 avril 2022 a procédé à l'attribution de 290 507 actions gratuites, soit 0,65% du capital social. Le nombre total de bénéficiaires de ces Actions Gratuites, dont l'identité et le nombre d'actions ordinaires attribuées à chacun d'eux ont été fixés par le Conseil d'Administration, s'élève à trois personnes, toutes salariés. Aucune Action Gratuite n'a été attribuée à un dirigeant-mandataire social de la Société.

Une charge de 411 K€ relative à ce plan a été comptabilisée dans les comptes semestriels.

Pour couvrir ce programme et dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 8 septembre 2022 (6ème résolution), HAFFNER ENERGY a confié, le 23 septembre 2022, à un prestataire de services d'investissement un mandat portant sur l'acquisition d'un nombre maximum de 290 507 de ses propres actions (0,65% du capital social), sur une période débutant le 23 septembre 2022 et pouvant s'étendre jusqu'au 22 septembre 2023. Le prix des actions acquises dans le cadre de ce mandat ne pourra pas dépasser la limite de 14 euros par action imposée par l'Assemblée Générale du 8 septembre 2022 (6ème résolution).

Au 30 septembre 2022, 4 673 actions ont été achetées pour un total de 25,7 K€.

### 3.7. Conflit russo-ukrainien

Le conflit qui oppose la Russie et l'Ukraine depuis le 24 février 2022 a perturbé les chaînes d'approvisionnement et exacerbé les risques d'inflation. Bien que la Société ne soit pas directement exposée sur le territoire ukrainien, ce conflit pourrait avoir des impacts significatifs sur les approvisionnements, les délais et les coûts. Inversement, la nécessité créée par ce conflit d'indépendance énergétique de l'Europe et de décarbonation face à l'envolée des prix de l'électricité et du gaz naturel bénéficie à la technologie de Haffner Energy, qui permet de produire à la fois du gaz renouvelable et de l'hydrogène vert à partir de la biomasse, tout en ne dépendant que très peu du réseau électrique et du coût de l'électricité.

## 4. Evénements postérieurs à la clôture

### 4.1. Fixation des critères de rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux et mise en place de plans d'actions attribuées gratuitement au personnel salarié

Le Conseil d'Administration du 27 octobre 2022, sur recommandation de son Comité des Nominations et Rémunérations (« CNR »), a déterminé les critères de la rémunération variable applicables, à compter de l'exercice en cours, aux dirigeants mandataires sociaux de la Société, Messieurs Philippe Haffner, Président-Directeur Général et Marc Haffner, Directeur Général Délégué en charge de la Technologie.

Conformément aux recommandations du code Middlenext, cette rémunération variable repose sur quatre critères de performance quantitatifs et qualitatifs, tant financiers qu'extra-financiers, liés à la performance de l'entreprise, ses objectifs et ses intérêts à long terme :

- trois critères financiers : le carnet de commandes, le chiffre d'affaires et l'EBITDA ;
- un critère extra-financier évalué selon un ensemble de critères RSE (note Ethifinance)

Il est rappelé que, selon une décision antérieure du Conseil d'administration, cette part variable représente un maximum de 50 % de la rémunération fixe annuelle si tous les critères de performance susmentionnés sont atteints, sans minimum garanti et avec des seuils de déclenchement exigeants pour chacun des quatre critères.

Par ailleurs, ce Conseil d'Administration, dans une optique de reconnaissance et d'association des salariés aux succès de l'entreprise, a décidé, sur recommandation du CNR, une attribution de trois nouveaux plans d'actions attribuées gratuitement à son personnel salarié pour un total de 322 809 actions correspondant à 0,722% du capital social. Ces plans sont destinés aux salariés dans les effectifs à la date de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth, le 14 février 2022, ainsi qu'aux principaux cadres du groupe, hors mandataires sociaux. L'un de ces trois plans est soumis aux mêmes critères de performance que ceux applicables à la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux.

## 5. Participation mise en équivalence dans des sociétés de projet

### 5.1. Participation dans la Société R-Hynoca

Haffner Energy détient 15% des titres de la Société R-HYNOCA depuis la création de celle-ci en date du 26 juin 2019, ces titres étant constitutifs d'un apport en nature, pour un montant de 15 k€, d'une licence exclusive d'utilisation et d'exploitation de brevets protégeant le procédé HYNOCA® pour la production d'hydrogène.



Il a été conclu qu'Haffner Energy exerçait une influence notable sur R-HYNOCA compte tenu des éléments suivants :

- ✓ Haffner Energy est membre du conseil d'administration de R-HYNOCA,
- ✓ Haffner Energy a accordé une licence exclusive à R-HYNOCA et réalise des transactions de vente avec cette dernière.

La Société R-Hynoca clôture ses comptes au 31 décembre avec une première clôture au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2021, la Société a enregistré une perte de 758 k€ et ses capitaux propres négatifs s'élevaient à – 1 470 k€.

La quote-part d'Haffner Energy (114 k€) dans les pertes de R-Hynoca excède au 30 septembre 2022 la valeur comptable de sa participation dans celle-ci (15 k€) ; l'investisseur a donc cessé, conformément à l'IAS 28.38, de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à hauteur de 15 k€.

Conformément à l'IAS 28.39, les pertes supplémentaires n'ont pas fait l'objet d'un passif car Haffner Energy n'a pas d'obligation légale ou implicite à ce titre et n'a pas effectué des paiements au nom de R-Hynoca.

## 5.2. Participations dans les sociétés de projet Pôle du Bourdonnais et SAS AEVHC

Dans le cadre des projets Roussel, Haffner Energy a souscrit au capital de deux sociétés de projet lors de leur création : la SAS AEVHC en août 2021 (projet Roussel Montmarault) et la SAS Pôle du Bourbonnais en octobre 2021 (projet Roussel Chamboeuf). Elle détient 10% du capital de 200 K€ de chacune de ces deux sociétés, libéré à moitié au 31 mars 2022. Haffner Energy est membre du Conseil de Surveillance des deux sociétés et participe au vote du budget. Sur la base de ces éléments, elle est réputée exercer une influence notable.

Pour accompagner le développement du projet du Pôle du Bourbonnais, il a été procédé en septembre 2022 au versement d'une partie de la libération du solde du capital social, soit 3 K€ pour la quote-part d'Haffner Energy.

Ces deux SPV poursuivent la structuration de leurs projets respectifs sans avoir d'activité opérationnelle à ce jour.

## 6. Données opérationnelles

### 6.1. Information sectorielle

Haffner Energy réalise l'intégralité de son activité sur les procédés uniques, SYNOCA® et HYNOCA®, qu'elle développe pour produire du gaz renouvelable et de l'hydrogène vert. Elle a abandonné son métier historique de cogénération, avec un dernier contrat aux Pays-Bas, AEB, achevé sur l'exercice précédent.

En l'application d'IFRS 8, la Société opère sur un seul secteur opérationnel et l'ensemble de son activité et de ses actifs sont actuellement situés en France.

### 6.2. Chiffre d'affaires

Haffner Energy reconnaît son chiffre d'affaires en application d'IFRS 15.

La Société n'a pas généré de chiffre d'affaires au 1<sup>er</sup> semestre clos le 30 septembre 2022.

La société poursuit le déploiement du contrat R-Hynoca à Strasbourg, dont le chiffre d'affaires de la première phase a été reconnu sur les exercices précédents (1 193 K€ au 31 mars 2021 et 342 K€ au 31 mars 2022, dont

275 K€ au 30 septembre 2021). Conformément à l'avenant signé le 31 mai 2022 (cf point 3 – faits significatifs de la période), un démonstrateur d'une nouvelle génération est actuellement en cours de développement et fera l'objet d'essais au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, avant lancement de la phase 2 d'un montant de 2 854 K€. Par ailleurs, le contrat signé avec Carbonloop le 30 septembre 2022 n'a pas donné lieu à reconnaissance de chiffre d'affaires à cette date.

L'activité de cogénération, avec un reliquat de chiffre d'affaires de 42 K€ au 30 septembre 2021 sur le contrat AEB aux Pays-Bas, est définitivement abandonnée.

En k€	30/09/2022	30/09/2021
Construction d'usines de cogénération		42
Production d'unités Hynoca		275
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>-</b>	<b>316</b>

### 6.3. Autres produits

Au 30 septembre 2022, les autres produits sont constitués de produits liés à la sortie de contrats de crédits baux. Au 30 septembre 2021, ils comprenaient principalement des subventions pour un montant de 8 k€

En k€	30/09/2022	30/09/2021
Autres produits	18	9
<b>Total autres produits</b>	<b>18</b>	<b>9</b>

### 6.4. Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles se décomposent comme suit :

En k€	Note	30/09/2022	30/09/2021
Achats non-stockés de matériels et fournitures		(47)	(437)
Achats d'études		(51)	31
<b>Total Achats non-stockés et fournitures</b>		<b>(99)</b>	<b>(406)</b>
Sous-traitance d'études, ingénieries et maintenance		-	-
Locations		(168)	(60)
Entretiens et réparations		(35)	(33)
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		(542)	(542)
Frais de déplacements et missions		(89)	(81)
Publicité et communication		(54)	(7)
Autres charges externes		(517)	(66)
<b>Total achats et charges externes</b>		<b>(1 405)</b>	<b>(789)</b>
<b>Total amortissements des immobilisations et droits d'utilisation</b>		<b>(134)</b>	<b>(115)</b>
<b>Taxes</b>		<b>(39)</b>	<b>(13)</b>
<b>Autres charges</b>		<b>(1 548)</b>	<b>(32)</b>
<b>Total autres charges</b>		<b>(1 587)</b>	<b>(45)</b>

Au 30 septembre 2022, les achats et charges externes s'élèvent à 1 405 k€ (789 k€ au 30 septembre 2021). Elles comprennent des honoraires pour 542 k€ (recrutement, avocats et consultants) et des autres charges externes pour 517 k€ (personnel intérimaire ou détaché notamment).

Les autres charges se décomposent de la façon suivante :

En k€	30/09/2022	30/09/2021
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	(903)	-
Dotations nettes pour dépréciations sur actifs courants	-	-
Autres produits et charges	(644)	(32)
<b>Autres charges</b>	<b>(1 548)</b>	<b>(32)</b>

Au 30 septembre 2022, elles incluent essentiellement 923 k€ de provisions pour pertes à terminaison (complément pour perte à terminaison sur la phase 2 du contrat R-Hynoca et perte à terminaison sur le contrat Carbonloop)), des redevances de dépôt de brevet pour 362 k€ et des jetons de présence pour 250 k€.

## 6.5. Personnel et effectifs

### 6.5.1. Effectifs

La société est engagée dans un plan de recrutement massif pour accompagner et structurer sa forte croissance à venir. L'effectif de la société s'élève à 48 personnes au 30 septembre 2022 et les embauches se poursuivent avec un objectif d'une centaine de collaborateurs au 31 mars 2023.

	30/09/2022	30/09/2021
Cadres	25	15
Non cadres	7	6
<b>Effectif moyen sur le semestre</b>	<b>32</b>	<b>21</b>

### 6.5.2. Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent de la manière suivante :

En k€	30/09/2022	30/09/2021
Salaires et traitements	(1 085)	(382)
Cotisations sociales	(343)	(148)
Charges au titre de régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies	(134)	(33)
Charges au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestation définie	(33)	(5)
Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	(411)	
Autres charges de personnel	(29)	(17)
<b>Total</b>	<b>(2 035)</b>	<b>(584)</b>

Les paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres pour un montant de 411K€ correspondant à la quote-part du plan d'actions gratuites attribué le 26 avril 2022 (cf point 3 – faits significatifs de la période).

## Avantages du personnel

La variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des indemnités de départ à la retraite se présente de la façon suivante :

En k€	Obligations au 30/09/2022	Obligations au 31/03/2022
<b>Solde au 1er avril</b>	(33)	(54)
Incidence des changements de méthode comptable		29
<b>Comptabilisés en résultat net</b>		
Coût des services de l'exercice	(33)	(10)
Coût financier de l'exercice	-	-
<b>Compris dans les autres éléments du résultat global</b>		
Perte (gain) liés à la réévaluation du passif (écart actuariel)	7	2
<b>Total</b>	<b>(26)</b>	<b>20</b>
<b>Autres</b>		
Prestations payées		
<b>Total</b>		
<b>Solde au 30 Septembre</b>	<b>(59)</b>	<b>(33)</b>

La Société applique la décision de l'IFRIC datant de mai 2021 concernant la méthode de calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies.

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :

	30/09/2022	31/03/2022
Taux d'actualisation	3,30%	1,80%
Taux d'augmentation des salaires	1,00%	1,00%
Turnover	1,57%	1,57%
Age de départ en retraite	62 ans	62 ans
Table de mortalité	Table 2015-2017	Table 2015-2017

À la date de clôture et au regard de la matérialité des montants de 59 k€ au 30 septembre 2022 et 33 k€ au 31 mars 2022, des modifications raisonnablement possibles de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes n'auraient affecté que de façon peu significative l'obligation au titre des indemnités de départ à la retraite.

## 7. Résultat financier

Les produits financiers et charges financières de la Société comprennent :

En k€	30/09/2022	30/09/2021
Charges d'intérêts sur emprunts	(32)	(33)
Charges d'intérêts sur avances remboursables		
Charges d'intérêts sur dettes de loyers IFRS 16	(4)	(5)
<b>Total charges financières</b>	<b>(36)</b>	<b>(38)</b>
<b>Total produits financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(36)</b>	<b>(38)</b>

## 8. Impôts sur le résultat

### 8.1. Charge d'impôt sur le résultat

En k€	30/09/2022	30/09/2021
Impôt exigible	-	-
Impôt différé	9	1
CVAE	(5)	(5)
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>(4)</b>

Les impôts différés ont été déterminés sur la base du taux d'imposition sur les sociétés de 25%, applicable en France à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### 8.2. Incertitudes relatives aux traitements fiscaux

La Société n'a identifié aucune incertitude significative relative aux traitements fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat.

## 9. Immobilisations incorporelles et corporelles

### 9.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

En k€	31/03/2022	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	30/09/2022
Concessions, brevets & droits similaires	524	13	-	-	-	536
Frais de développement en cours	2 489	1 949	-	-	-	4 438
<b>Immobilisations incorporelles (valeur brute)</b>	<b>3 013</b>	<b>1 961</b>	-	-	-	<b>4 974</b>
Amortissement conc, brevets & dts similaires	(134)	-	-	(18)	-	(153)
Amortissement autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
<b>Amortissement immobilisations incorporelles</b>	<b>(134)</b>	-	-	<b>(18)</b>	-	<b>(153)</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>2 878</b>	<b>1 961</b>	-	<b>(18)</b>	-	<b>4 821</b>

Les variations des immobilisations incorporelles correspondent aux coûts de développement engagés par la Société relatifs au procédé Hynoca, essentiellement sur le prototype installé à Strasbourg dans le cadre du contrat R-Hynoca (cf point 3 – faits significatifs de la période). Elles comprennent notamment 700 K€ relatifs au rachat du démonstrateur de la phase 1, tel que prévu dans l'avenant du 31 mai 2022. Le montant du CIR déduit des frais de développement activés s'élève à 233 k€ au 30 septembre 2022.

## 9.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

En k€	31/03/2022	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	30/09/2022
Autres installations tech, matériel & outillage industriels	138	24	-	-	-	163
Agencements	-	-	-	-	-	-
Mobilier de bureau	-	-	-	-	-	-
Matériel informatique	158	40	-	-	-	199
Autres immobilisations corporelles	229	34	-	-	-	263
<b>Immobilisations corporelles (valeur brute)</b>	<b>526</b>	<b>99</b>	-	-	-	<b>624</b>
Amortissement autres installations tech, matériel & outillage	(60)	-	-	(16)	-	(76)
Amortissement Agencements	-	-	-	-	-	-
Amortissement mobilier de bureau	-	-	-	-	-	-
Amortissement matériel informatique	(129)	-	-	(12)	-	(141)
Amortissement autres immobilisations corp.	(144)	-	-	(15)	-	(159)
<b>Amortissement immobilisations corporelles</b>	<b>(333)</b>	-	-	<b>(43)</b>	-	<b>(376)</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>193</b>	<b>99</b>	-	<b>(43)</b>	-	<b>249</b>

Les acquisitions réalisées au 30 septembre 2022 correspondent essentiellement à du matériel de R&D, des agencements ainsi qu'à du matériel informatique.

## 9.3. Tests de dépréciation

Il n'a pas été identifié d'indice de pertes de valeur sur cette période.

## 10. Contrats de location

Dans le cadre de son activité, la Société est amenée à louer des locaux, des véhicules ainsi que des matériels :

- ✓ 3 baux immobiliers (3-6-9)
- ✓ des contrats de locations de véhicules dont la durée excède 24 mois.
- ✓ des contrats de location de matériels pour la R&D
- ✓ des contrats de location de matériel de bureau et d'informatique ainsi que des contrats de location de logiciels.

Les contrats exemptés pour courte durée correspondent essentiellement à des contrats de location de matériel de chantiers, des contrats de location immobilière ponctuelle, des contrats de petits matériels de R&D ainsi que des contrats de location de logiciel

Les contrats exemptés pour faible valeur correspondent essentiellement aux contrats de téléphonie.

Ces contrats représentent des charges de 166 k€ au 30 septembre 2022 et de 60 k€ au 30 septembre 2021, incluses au sein du poste « locations »

Les droits d'utilisation se décomposent de la manière suivante :

En k€	Locaux	Véhicules	Matériels	TOTAL
<b>Solde au 31 mars 2022</b>	<b>317</b>	<b>51</b>	<b>9</b>	<b>377</b>
Charge d'amortissement pour l'exercice	(48)	(23)	(2)	(73)
Reprise d'amortissement pour l'exercice	-			-
Ajouts à l'actif « droits d'utilisation »	14	30	18	61
Décomptabilisation de l'actif « droits d'utilisation »	-	(16)	(24)	(40)
<b>Solde au 30 Septembre 2022</b>	<b>284</b>	<b>41</b>	<b>1</b>	<b>325</b>

Par ailleurs, les impacts afférents sur le compte de résultat et en termes de flux de trésorerie se présentent comme suit :

- Montants comptabilisés en résultat net

En k€	30/09/2022	30/09/2021
Charges d'intérêts sur dettes de loyers	(4)	(5)
Charges d'amortissement sur l'exercice	(73)	(70)
Charges liées aux contrats de location de courte durée	(128)	(50)
Charges liées aux contrats de location portant sur des actifs de faible valeur, hors contrats de location de courte durée sur des actifs de faible valeur	(5)	(2)
<b>Solde au 30 Septembre</b>	<b>(210)</b>	<b>(126)</b>

- Montants comptabilisés en flux de trésorerie :

En k€	30/09/2022	30/09/2021
<b>Total des sorties de trésorerie imputables aux contrats de location</b>	<b>(55)</b>	<b>(75)</b>

## 11. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants se décomposent comme suit :

En k€	30/09/2022	31/03/2022
Titres mis en équivalence	23	20
Dépôts et cautionnements versés	198	153
Autres actifs financiers non courants		
<b>Actifs financiers non courant</b>	<b>221</b>	<b>173</b>

Les titres mise en équivalence comprennent les 15% dans la société R-Hynoca, dépréciés à 100% (cf. 5 .1) et la participation dans les sociétés de projet Pôle du Bourbonnais et AEVHC (5.2).

## 12. Créances clients et autres actifs courants-

Les créances clients et autres actifs courants se décomposent comme suit :

En k€	30/09/2022	31/03/2022
Créances clients	1 259	1 157
Actifs sur contrat client courants	-	-
Dépréciation des créances au titre des pertes attendues	(503)	(503)
<b>Total créances clients</b>	<b>756</b>	<b>654</b>
<b>Total Créances d'impôt courant</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Charges constatées d'avance	151	144
Créances fiscales	1 761	1 490
Créances sociales	1	-
Autres actifs courants	6 838	393
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>8 751</b>	<b>2 027</b>

Au 30 septembre 2022, les créances clients comprennent essentiellement le solde de la phase 1 du contrat R-Hynoca (553 K€) et des créances d'antériorité supérieure à un an pour 604 K€ TTC, provisionnées à 100% (503 K€).

Les créances fiscales comprennent des créances de TVA (respectivement 565 k€ au 30 septembre 2022 et 989 k€ au 31 mars 2022) ainsi que la créance liée au CIR (respectivement 846 k€ au 30 septembre 2022 et 396 k€ au 31 mars 2022).

Les autres actifs courants comprennent au 30 septembre 2022 des avances fournisseurs pour 6 822 K€. Compte tenu d'allongements significatifs dans les délais d'approvisionnement de certains composants clés (compresseurs, fours de reformage et PSA), la Société a engagé des commandes pour constituer des stocks de sécurité et être en mesure de disposer des sous-ensembles dès que les livraisons aux clients devront être effectuées. L'engagement s'élève à 14,1 M€ sur lesquels des acomptes ont été versés pour 6,5 M€. La société a également versé un acompte pour une commande à HRS d'une station de ravitaillement en hydrogène (cf point 3 – faits significatifs de la période).



### 13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En k€	30/09/2022	31/03/2022
Comptes bancaires	48 552	61 025
Equivalents de trésorerie	262	404
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière</b>	<b>48 814</b>	<b>61 429</b>
Découverts bancaires remboursables à vue et utilisés pour les besoins de la gestion de la trésorerie	-	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie</b>	<b>48 814</b>	<b>61 429</b>

Les équivalents de trésorerie sont constitués par le contrat de liquidité confié à Portzamparc.

### 14. Capitaux propres

#### 14.1. Capital social

Le capital social de la Société est constitué uniquement d'actions ordinaires :

	Actions ordinaires	
	30/09/2022	31/03/2022
<b>Nombre d'actions :</b>		
En circulation à l'ouverture	44 693 457	363 506
Division du nominal	-	35 987 094
Diminution de capital	-	
Augmentation de capital	-	8 342 857
<b>En circulation à la clôture – actions entièrement libérées</b>	<b>44 693 457</b>	<b>44 693 457</b>

#### 14.2. Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir les activités de développement.

Par ailleurs, le financement des activités de la Société se fait principalement par des levées de fonds via l'obtention d'emprunts, de subventions, d'avances remboursables et des augmentations de capital.

### 14.3. Résultat par action

<b>Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (de base)</b>		
	<b>30/09/2022</b>	<b>30/09/2021</b>
<b>En k€</b>		
Résultat net de la période, attribuable aux propriétaires de la Société	(5 273)	(1 656)
<b>Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires</b>	<b>(5 273)</b>	<b>(1 656)</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (de base)</b>		
	<b>30/09/2022</b>	<b>30/09/2021</b>
Nombre d'actions ordinaires au 1er Octobre	44 693 457	363 506
Division du nominal	-	-
Diminution de capital	-	-
Augmentation de capital (en nombre d'actions)	-	-
Effet dilutif des stock options et actions gratuites	- 50 280	-
Actions d'autocontrôle	- 36 322	-
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires au 30 Septembre</b>	<b>44 606 855</b>	<b>363 506</b>
<b>Résultat de base par action en €</b>	<b>- 0.12</b>	<b>- 4.56</b>
<b>Résultat dilué par action en €</b>	<b>- 0.12</b>	<b>- 4.56</b>

### 15. Provisions et passifs éventuels

Au 30 septembre 2022, la société a enregistré un complément de 922 K€ de provision pour contrats déficitaires (contrats R-Hynoca et Carbonloop) pour tenir compte à la fois de l'évolution de la technologie vendue et d'un contexte de prix des approvisionnements inflationniste.

La provision pour garantie correspond au reliquat sur le contrat de cogénération AEB qui s'éteint au 15 juin 2023.

<b>En k€</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>Reprises de l'exercice</b>	<b>Reclassements</b>	<b>30/09/2022</b>
Provisions pour litiges - non courant	-	-	-	-	-
Provisions pour garanties - non courant	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques - non courant	2 277	922	-	-	3 200
<b>Provisions non courantes</b>	<b>2 277</b>	<b>922</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 200</b>
Provisions pour litiges - courant	5	-	-	-	5
Provisions pour garanties - courant	50	-	(19)	-	31
Autres provisions pour risques - courant	5	-	-	-	5
<b>Provisions courantes</b>	<b>59</b>	<b>-</b>	<b>(19)</b>	<b>-</b>	<b>41</b>

## 16. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élevaient à 680 k€ au 30 septembre 2022 contre 630 k€ au 31 mars 2022. Ce montant de 630 k€ est relatif à une subvention d'investissement octroyée le 15 mars 2021 par la BPI pour un montant global de 700 k€ (inscrite pour 630 k€ en autres passifs non courants et pour 70 k€ en passifs courants). Cette aide a pour objet de financer pour partie la modernisation de l'outil industriel d'Haffner Energy. Elle finance des dépenses prévues initialement sur une période allant du 21 janvier 2021 au 21 janvier 2023, dont la société a demandé début décembre 2022 le report de 12 mois. Cette subvention a donné lieu à un premier versement de 350 k€ inscrit dans les comptes de la Société au 31 mars 2021. Le solde doit être versé à l'achèvement des travaux. Il est prévu à ce jour d'étaler le produit de cette subvention de façon linéaire sur 10 ans.

Les 50 k€ supplémentaires comptabilisés au 30 septembre 2022 correspondent à la dette sociale sur le programme d'actions gratuites attribué le 26 avril 2022 (cf point 3 – faits significatifs de la période et charges de personnel 6.5.2).

## 17. Emprunts, dettes financières et dettes de loyer

### 17.1. Principaux termes et conditions des emprunts et dettes financières

Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants :

En k€	Devise	Taux d'intérêt variable/fixe	Taux contractuel	Date d'échéance	Valeur nominale	30/09/2022	31/03/2022
						Valeur comptable	Valeur comptable
Prêt CE	EUR	Taux fixe	1,80%	30.04.2025	750	396	470
Prêt Atout BPI	EUR	Taux fixe	2,50%	31.05.2025	1 300	894	1 056
Prêt CE	EUR	Taux fixe	1,25%	30.09.2028	500	500	500
Prêt CE	EUR	Taux fixe	1,25%	31.01.2029	500	500	500
<b>Total emprunts</b>					<b>2 550</b>	<b>2 290</b>	<b>2 527</b>
Prêt garantie Etat (PGE) - BNP	EUR	Taux fixe	0,75%	04.05.2026	780	731	796
Prêt garantie Etat (PGE) - KOLB	EUR	Taux fixe	0,57%	19.05.2026	520	477	520
<b>Total prêts garantie Etat (PGE)</b>					<b>1 300</b>	<b>1 208</b>	<b>1 316</b>
Avance remboursable Bpifrance	EUR	Taux fixe			1 660	743	909
Avance remboursable Ademe	EUR	Taux fixe			997	997	997
<b>Total avances remboursables</b>					<b>2 657</b>	<b>1 740</b>	<b>1 906</b>
Compte-courant associé - P. Haffner	EUR				1	1	
Compte-courant associé - M. Haffner	EUR				4	4	
Compte-courant associé - Conseil administration	EUR				166	166	5
<b>Comptes courants associés</b>					<b>170</b>	<b>170</b>	<b>5</b>
<b>Dette de loyers</b>	EUR	Taux fixe			<b>362</b>	<b>362</b>	<b>395</b>
<b>Total</b>					<b>7 039</b>	<b>5 770</b>	<b>6 149</b>

L'avance remboursable BPI France correspond à 4 PRI (Prêt Régional Innovation) portant sur différentes briques de la technologie Hynoca®. L'échéance est au 31 mars 2026.

L'avance remboursable ADEME correspond à un contrat d'aide à l'innovation signé en janvier 2018 pour financer le projet Vitryhydrogène (conception d'un procédé de thermolyse/gazéification de biomasse en vue de la production d'hydrogène). La société a reçu 997 k€ au titre du financement initial et de la validation de l'étape-clé n°1. La société a décidé de ne pas poursuivre le projet et le comité de pilotage de l'ADEME du 16 novembre 2022 a acté la fin de celui-ci. La société a opté pour un remboursement anticipé de l'avance, dont 318 k€ en avril 2023 et le solde en avril 2024.

## 18. Fournisseurs et autres passifs courants et non courants

Les dettes fournisseurs et autres passifs se décomposent comme suit :

En k€	30/09/2022	31/03/2022
<b>Total dettes fournisseurs</b>	<b>2 217</b>	<b>1 620</b>
Dettes sociales	849	928
Dettes fiscales	414	218
Avances et acomptes clients	987	1 500
Autres dettes courantes	2	2
Produits de subvention différés	583	70
<b>Total autres passifs courant</b>	<b>2 835</b>	<b>2 718</b>
<b>Autres passifs non courants</b>	<b>680</b>	<b>630</b>
<b>Total</b>	<b>5 733</b>	<b>4 969</b>

Les dettes sociales comprennent principalement au 30 septembre 2022 et au 31 mars 2022 une provision pour bonus et primes octroyées au personnel.

Les produits de subvention différés comprennent pour 513 K€ la facture d'acompte émise dans le cadre du contrat Carbonloop. Par ailleurs, le règlement de cette facture d'acompte a été imputé sur l'acompte de 1 500 K€ reçu dans le cadre du contrat commercial signé avec Kouros SA le 28 octobre 2021, portant ainsi son solde à 987 K€ au 30 septembre 2022.

## 19. Instruments financiers et gestion des risques

### 19.1. Classement et juste valeur des instruments financiers

En k€	Catégorie comptable	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	30/09/2022		31/03/2022	
			Total de la valeur nette comptable	Juste valeur	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur
Dépôts et cautionnements	Juste valeur	Niveau 2 - Note 2	198	198	153	153
<b>Total actifs financiers non courants</b>			<b>198</b>	<b>198</b>	<b>153</b>	<b>153</b>
Créances clients	Coût amorti	Note 1	756	756	654	654
Autres actifs financiers courants	Coût amorti	Note 1	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti	Note 1	48 814	48 814	61 429	61 429
<b>Total actifs financiers courants</b>			<b>49 570</b>	<b>49 570</b>	<b>62 083</b>	<b>62 083</b>
<b>Total actif</b>			<b>49 769</b>	<b>49 769</b>	<b>62 236</b>	<b>62 236</b>
Emprunts et dettes financières	Coût amorti	Niveau 2 - Note 4	3 785	3 785	4 671	4 671
<b>Total passifs financiers non courants</b>			<b>3 785</b>	<b>3 785</b>	<b>4 671</b>	<b>4 671</b>
Dettes de loyers non courant	Coût amorti	Niveau 2 - Note 3	291	291	266	266
Comptes-courants associés	Juste valeur	Niveau 2 - Note 4	171	171	5	5
Emprunts et dettes financières	Coût amorti	Niveau 2 - Note 4	1 453	1 453	1 078	1 078
Dettes fournisseurs	Coût amorti	Note 1	2 217	2 217	1 620	1 620
<b>Total passifs financiers courants</b>			<b>3 841</b>	<b>3 841</b>	<b>2 698</b>	<b>2 698</b>
Dettes de loyers courant	Coût amorti	Note 3	71	71	129	129
<b>Total passif</b>			<b>7 988</b>	<b>7 988</b>	<b>7 370</b>	<b>7 370</b>

Note 1 - La valeur nette comptable des actifs et passifs financiers courants est jugée correspondre à une approximation de leur juste valeur.

Note 2 - La différence entre la valeur nette comptable et la juste valeur des prêts et cautionnement est jugée non significative.

Note 3 - Comme autorisé par les normes IFRS, la juste valeur de la dette de loyers et son niveau dans la hiérarchie de la juste valeur n'est pas fournie.

Note 4 - La juste valeur des emprunts et dettes financières a été estimée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux de marché.

## 19.2. Gestion des risques

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt, au risque de crédit et au risque de liquidité. Le risque de change n'est pas significatif.

### 19.2.1. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de la Société est limité dans la mesure où ses principaux emprunts sont à taux fixe. La Société n'a recours à aucun instrument financier dérivé pour couvrir son risque de taux d'intérêt.

### 19.3. Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour la Société dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Les valeurs comptables des actifs financiers représentent l'exposition maximale au risque de crédit.

#### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont détenus auprès de contreparties bancaires et d'institutions financières de premier rang.

La Société considère que sa trésorerie et équivalents de trésorerie présentent un risque très faible de risque de crédit au vu des notations de crédit externes de leurs contreparties.

#### *Créances clients et actifs sur contrats*

Le risque de crédit lié aux créances détenues sur les clients est jugé maîtrisé. Les dépréciations comptabilisées concernent des créances avec une antériorité significative et pour lesquelles à la date d'arrêté des comptes IFRS la Direction considère le risque de non recouvrement comme élevé (cf. note 12).

### 19.4. Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque auquel est exposée la Société lorsqu'elle éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'objectif de la Société pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation de la Société.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers à la date de clôture s'analysent comme suit. Les montants, exprimés en données brutes et non actualisées, comprennent les paiements d'intérêts contractuels.

30/09/2022	En k€		Flux financiers contractuels			
	Valeur comptable	Total	moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts et dettes financières	5 238	5 238	1 453	1 226	2 559	-
Dettes de loyer	362	362	71	114	112	64
Dettes fournisseurs	2 217	2 217	2 217			
Autres passifs financiers	3 515	3 515	1 848	190	1 477	
<b>Total passifs financiers</b>	<b>11 333</b>	<b>11 333</b>	<b>5 589</b>	<b>1 531</b>	<b>4 149</b>	<b>64</b>

## 20. Transaction avec les parties liées

K€	30/09/2022	31/03/2022
<b>Transactions avec la Société R-Hynoca</b>		
Chiffre d'affaires	-	342
Créances client (TTC)	-	-
Actifs sur contrat	553	553
<b>Transactions avec la Société Kouros</b>		
Redevances de licences	-	1 000
Avances et acomptes reçus	987	1 500
Dette	56	56
Charge	-	131
<b>Transcation avec la SCI Darian, détenue par Philippe Haffner et ses enfants</b>		
Loyer SCI Darian	32	61
Location SCI Darian - Dette IFRS 16	200	221

## 21. Engagement hors bilan

Les engagements hors bilan s'élevaient à 5 986 K€ au 31 mars 2022. Ils sont de 4 764 K€ au 30 septembre 2022.

Sur le semestre, la Société a comptabilisé pour 700 K€ le rachat du démonstrateur de la phase 1 du contrat R-Hynoca qui figurait en engagement hors bilan au 31 mars 2022 (cf. 3.1). Elle a par ailleurs donné une garantie de performance de 461 K€ sur le deuxième démonstrateur dans le cadre de ce même contrat.

Par ailleurs, la garantie bancaire associée au dernier contrat de cogénération AEB se réduit en fonction de la réduction de la garantie accordée au client.

HAFFNER ENERGY

## Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires

Période du 1er avril 2022 au 30 septembre 2022

**Mazars**  
Société anonyme d'expertise et de commissariat aux comptes  
à directoire et conseil de surveillance  
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 624 153

**AKELYS**  
Société d'exercice libéral par action simplifiée  
Capital de 1 040 000 euros- RCS Paris 652 008 939

**HAFFNER ENERGY**

Société anonyme au capital de 4 469 345,70 €  
Siège social : 2 place de la Gare 51300 VITRY LE FRANÇOIS  
RCS 813 176 823 CHALONS EN CHAMPAGNE

**Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires**

Aux membres du conseil d'administration,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Haffner Energy SA (« la Société ») et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société relatifs à la période du 1er avril 2022 au 30 septembre 2022 (les « Etats Financiers Intermédiaires »), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces Etats Financiers Intermédiaires ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer une conclusion sur ces Etats Financiers Intermédiaires.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les Etats Financiers Intermédiaires, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

**Mazars**  
Société anonyme d'expertise et de commissariat aux comptes  
à directoire et conseil de surveillance  
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

**AKELYS**  
Société d'exercice libéral par action simplifiée  
Capital de 1 040 000 euros - RCS Paris 652 008 939



Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des Etats Financiers Intermédiaires avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Fait à Paris La Défense et à Paris, le 16 décembre 2022

Les commissaires aux comptes

MAZARS

  
Mathieu Meugard

AKELYS

Signé électroniquement par François Lamy  
  
  
François Lamy

**Mazars**  
Société anonyme d'expertise et de commissariat aux comptes  
à directoire et conseil de surveillance  
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

**AKELYS**  
Société d'exercice libéral par action simplifiée  
Capital de 1 040 000 euros- RCS Paris 652 008 539